

COMMUNE DE SOLEYMIEUX

Conseil municipal du 9 juin 2021

Session ordinaire

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, MONTET Frédéric, POYET Manon, DETHY Annie, DAMEZET Jérôme, POYET Mathieu, BOUTTE Thérèse.

Secrétaire de séance : Annie DETHY.

Absent excusé : SOUBEYRAND Daniel qui donne pouvoir à Annie DETHY, QUATRESOUS Christian qui donne pouvoir à Jean Marc DUMAS.

Ordre du jour

- Maison Chassagneux
- Divers

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour, la démission de deux membres du conseil et la création du poste de conseiller délégué au cadre de vie. Ces demandes d'ajouts sont validées par l'ensemble des membres du conseil.

Démissions

Monsieur le Maire donne lecture des lettres de démission du conseil de Madame Angélique GAUDARD, de son poste d'Adjointe et de conseillère municipale ainsi que de celle de Monsieur Yves QUAIREL, de son poste de conseiller municipal. Madame Angélique GAUDARD étant Adjointe, il lui convient d'envoyer sa démission à la préfecture qui l'a acceptée le 4 juin. Ces deux démissions sont donc enregistrées.

Conseiller délégué au cadre de vie

Madame Thérèse BOUTTE a accepté la charge de Conseillère déléguée au cadre de vie, commission qui comprend, entre autres, la gestion du petit patrimoine, le fleurissement.

Proposition acquisition maison Chassagneux

Nous avons eu connaissance de la vente par les Domaines de la Maison de Monsieur Pierre Chassagneux, au Bourg ; C'est une excellente occasion pour la municipalité de l'acquérir et d'envisager plusieurs options pour sa réhabilitation. Après un tour de

table des membres du conseil, plusieurs idées sont émises quant au potentiel de la maison : en faire un local commercial, une auberge, un bâtiment communal dans le prolongement de la remise aux normes de la salle des fêtes, des appartements au rez de chaussée pour les personnes à mobilité réduite, ou en perte d'autonomie. Il semble une évidence d'acquérir ce bien, même si les travaux de réhabilitation ne sont pas pour l'immédiat : une telle occasion ne se représentera pas. Après concertation, le conseil fera une offre à 40.000 € ; sachant que le droit de préemption sera envoyé à la mairie en cas d'offre plus importante. Dans ce cas, le conseil se réunira une nouvelle fois et décidera de la suite à donner en fonction du prix donné par l'autre acquéreur. L'offre est à envoyer avant le 14 juin aux Domaines. Une fois le prix connu, la commission finances se réunira afin d'étudier le meilleur financement possible.

Divers

Site internet :

Le nouveau site internet de la commune est en service depuis cette semaine ; il nous reste quelques informations à compléter, et bien évidemment, le site va vivre et sera alimenter constamment.

Marché

Le primeur qui est venu au marché la semaine dernière ne reviendra pas, marché trop petit pour lui malheureusement ; nous reprenons contact avec le maraicher qui souhaitait venir dès que sa production lui permettrait.

Prochain conseil le 28 juin à 19h30